

# Haut Val-de-Marne

Communauté d'Agglomération

## Extraits du registre des Délibérations

Convocation	29 octobre 2003	Membres en exercice	21
Affichage	14 novembre 2003	Membres présents	20
Transmission	14 novembre 2003	Membres représentés	1
Publication	14 novembre 2003	Membres votants	21

## Conseil Public du 6 novembre 2003

DC : 2003-83

### APPROBATION DE LA DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE 18 HECTARES DE LA QUEUE-EN-BRIE

L'an deux mille trois, le jeudi 6 novembre 2003 à 21 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération légalement convoqué, s'est réuni en la salle du Conseil de la Mairie de La Queue-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie POIRIER, Président.

#### Etaient présents :

- M. Jean-Daniel AMSLER,
- M. Edmond BARRIQUAND,
- M. Gilbert CLAUDEL,
- M. Jean-Jacques DARVES,
- M. René DESSERT,
- M. Jean-Pierre FOUILLADE,
- M. Jean-Marc FRUCHART,
- M. Patrick GAILLARD,
- M. Adrien GIOL,
- M. Bernard HAEMMERLE,
- M. Jean-Jacques JEGOU
- M. Lucien LAVIGNE,
- M. Guy LE DOEUFF,
- M. Patrick LEJEUNE,
- Mme Valérie DUDOUIT,
- M. Jean-Marie POIRIER,
- M. Jacques REITZER,
- M. Alain SABOURIN,
- M. Olivier SANGOÏ,
- M. Daniel URBAIN.

#### Etait représenté :

- M. Jean-Pierre CHAFFAUD, ayant donné pouvoir à M. Jean-Daniel AMSLER.

Etait Secrétaire de séance : Mme Valérie DUDOUIT, désignée en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du C.G.C.T.

Assistaient également à la réunion : MM. Yves KAPPELL, François LEMESLE, Maurice SIMON, Guy ROCCHESANI, Mme Brigitte BERTHET, Mme Sophie STAATH Melle Jeanne CARPENTIER, M. Frédéric PASSELANDE.

RECU A LA PREFECTURE

9 NOV. 2003

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne en date du 20 juillet 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 26 juin 2003 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

**Considérant** qu'il est vital pour la Communauté d'Agglomération de pouvoir disposer d'un potentiel économique et de ressources en taxe professionnelle suffisantes pour faire face à l'ensemble des compétences qu'elle sera normalement amenée à exercer dans le cadre de son projet communautaire ;

**Considérant** qu'il résulte de la délibération portant définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique adoptée par le Conseil de la Communauté d'Agglomération le 26 juin 2003, qu'il appartient à la Communauté de mettre en place « les moyens adéquats de nature à favoriser la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités économiques déclarées d'intérêt communautaire », et que la Communauté a entendu exercer sa compétence par des déclarations d'intérêt communautaire individualisées ;

**Considérant** que la Ville de La Queue-en-Brie, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme arrêté par son Conseil municipal le 15 janvier 2003, a défini un espace de 18 hectares en secteur AUa destiné à l'implantation d'activités économiques ;

**Considérant** que la localisation des terrains compris dans cet espace foncier est à proximité immédiate de dessertes régionales structurantes (notamment RN 4, RN 104, A4, A 5, A6), et particulièrement bien située géographiquement ;

**Considérant** qu'il est du plus grand intérêt pour la Communauté d'Agglomération de prendre en compte ce potentiel foncier important sur le territoire de La Queue-en-Brie ;

Le Conseil communautaire,

*Entendu le rapport présenté par Monsieur le Vice-Président, chargé du développement économique,*

*Sur proposition de Monsieur le Président,*

APRES EN AVOIR DELIBERE

Déclare d'intérêt communautaire l'ensemble de la zone d'activités de 18 ha --secteur AUa -- telle que définie dans le plan local d'urbanisme de la ville de La Queue-en-Brie, conformément à la carte ci-jointe.

Résultat du vote : 20 Pour - 1 Abstention

Jean-Marie POIRIER

Président  
de la Communauté d'Agglomération  
du Haut Val-de-Marne